

À tous les habitants du secteur de SALIES-DE-BÉARN

Objet : *Information collecte des déchets*

Madame, Monsieur,

La création de la communauté de communes du Béarn des gaves, le 1^{er} janvier 2017, a amené les élus des trois anciennes communautés de communes à se questionner sur de nombreux sujets en vue d'harmoniser l'ensemble des services.

Concernant le service des déchets, celui-ci était géré de différentes manières sur les trois territoires et les élus ont choisi, dans un premier temps, de réaliser une étude sur les tournées de collectes afin de les optimiser et les harmoniser. De plus, en accord avec la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 (article 46), ils ont choisi d'opter pour la généralisation de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020. Ainsi, depuis cette année, les communes des secteurs de Navarrenx et de Sauveterre-de-Béarn sont gérées et financées de la même façon, via la redevance incitative. Le secteur de Salies-de-Béarn, toujours concerné par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ne verra la redevance incitative s'appliquer que dans un second temps.

La future redevance incitative permettra de mettre en place un système de facturation **plus équitable et plus juste**, directement lié à **l'utilisation réelle du service**. Ce système vise, par ailleurs, à encourager le geste de tri, le compostage et à réduire le volume des déchets résiduels présenté à la collecte.

Pour 2018, les communes du territoire de Salies-de-Béarn, comme la vôtre, ne verront pas de réforme en profondeur du système de financement mais les tournées de collectes seront d'ores et déjà harmonisées avec les autres territoires.

Ainsi, la **fréquence de passage des véhicules de collecte sera réduite** dès le 2 juillet 2018 : une fois par semaine à Salies-de-Béarn et tous les quinze jours sur le reste du territoire de l'ancienne communauté de communes de Salies-de-Béarn. Le nouveau calendrier de collecte sera disponible, dès le mois de juin prochain, dans votre Mairie ou en nos locaux. Pour ceux qui le souhaiteraient, un changement de volume de bac sera possible, sur rendez-vous au 07 88 60 47 43.

Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts en triant et en compostant toujours plus, pour que demain, collectivement, nous agissions sur **la préservation de la ressource, la diminution du traitement des déchets et la maîtrise des coûts !**

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de la collecte des déchets, je vous invite à contacter notre service ENVIRONNEMENT par courriel : environnement@ccbearndegaves.fr ou par téléphone au 05 59 66 09 42.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Jean LABOUR
Président

